

Province de Québec
MRC Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 6 septembre 2022 à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec

Sont présents:	Guy Dupuis	siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	Siège 2
	Monsieur Éric Morissette	Siège 3
	Madame Nadia Hébert	Siège 4
	Madame Joséane Turgeon	siège 5

Absente : madame Claudia Quirion, siège 6.

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Carole Pigeon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marcel Normand, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 05

234-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par monsieur Jacques Pepin
et résolu,

QUE l'ordre du jour est adopté tel que lu

Adoptée à l'unanimité

3-PROCÈS-VERBAUX

235-2022

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 8 août dernier;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par Éric Morissette
et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 août 2022 est accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

4-ADMINISTRATION

236-2022

4.1 AUTORISATION DE SIGNATURES DES DOCUMENTS BANCAIRES ET LÉGAUX

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent autorisés des signataires pour le prêt à court terme avec Desjardins d'un montant de 2 449 612 \$ autorisé par monsieur Richard Villeneuve, directeur de l'accompagnement et des finances municipales du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec dans sa lettre datée du 29 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le règlement 390-2022 a été adopté le 4 avril 2022 et publié le 5^e jour du mois d'avril 2022 dans la Municipalité de Saint-Valère;

En conséquence,
Il est proposé par madame Joséane Turgeon
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Marcel Normand ainsi que la directrice générale, madame Carole Pigeon à signer les documents d'emprunt temporaire et tout document légaux reliés au compte bancaire Desjardins du numéro 304316;

QUE par la présente, sont révoqués tous les autres noms associés à l'entente de règlement d'emprunt concernant la présente demande concernant un emprunt temporaire d'un montant de 2 449 612 \$ dont le règlement 390-2022 fait mention.

Adopté à l'unanimité

5-PÉRIODE DE QUESTIONS

237-2022

6-CLÔTURE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été lus;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis

QUE la séance est levée à 8 h 10

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Carole Pigeon,
Directrice générale et
greffière-trésorière